

Le délai manqué du Luxembourg pour la directive européenne sur la transparence salariale (7 juin 2026) — Cas d'alerte sur une transposition tardive

Gender Equality · Bonne pratique · Luxembourg

Score de qualité : 26/100

Niveau de preuve : Prudentes / limitées

Résumé

Le Luxembourg n'a pas transposé la directive (UE) 2023/970 au 7 juin 2026. Les sources divergent sur l'existence d'un projet de loi ; le ministère invoque l'équilibre avec la charge administrative. L'égalité salariale figure déjà dans le Code du travail.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	1/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	0/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-17

[Ministry of Labour, Luxembourg](#) — consulté le 2026-10-17

[CMS Luxembourg](#) — consulté le 2026-10-17

[Paperjam](#) — consulté le 2026-10-17

[All Eyes On Me](#) — consulté le 2026-10-17

Citer — Evidoria. *Le délai manqué du Luxembourg pour la directive européenne sur la transparence salariale (7 juin 2026) — Cas d'alerte sur une transposition tardive*. ID persistant : cc861178-f2fc-4a98-b8ab-523ee2d31c49.